

Informations de base	
2009/0804(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Personnel d'Europol: adaptation des traitements de base, des allocations et indemnités Subject 7.30.05.01 Europol, CEPOL	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		DÍAZ DE MERA GARCÍA CONSUEGRA Agustín (PPE-DE)
	Date de nomination		09/02/2009
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	BUDG Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	Date de nomination		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions
	Justice et affaires intérieures(JAI)		2936
		Date	2009-04-06

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
04/11/2008	Publication de la proposition législative	14479/2008	Résumé
05/02/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/02/2009	Vote en commission		Résumé
19/02/2009	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0078/2009	
11/03/2009	Décision du Parlement	T6-0102/2009	Résumé
11/03/2009	Résultat du vote au parlement		
06/04/2009	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
06/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		
09/04/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/0804(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/6/72619

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE420.116	11/02/2009	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0078/2009	19/02/2009	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0102/2009	11/03/2009	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base législatif	14479/2008		04/11/2008	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2009/0323 JO L 095 09.04.2009, p. 0046	Résumé

Personnel d'Europol: adaptation des traitements de base, des allocations et indemnités

2009/0804(CNS) - 11/03/2009 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen adopté par 595 voix pour, 60 voix contre et 18 abstentions, une résolution législative approuvant telle quelle, suivant la procédure de consultation, l'initiative française concernant la décision du Conseil pour l'adaptation des traitements de base, des allocations et indemnités du personnel d'EUROPOL.

Personnel d'Europol: adaptation des traitements de base, des allocations et indemnités

2009/0804(CNS) - 06/04/2009 - Acte final

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/323/JAI du Conseil d'adaptation des traitements de base du personnel d'EUROPOL ainsi que des allocations et indemnités qui lui sont versées.

CONTENU : le Conseil a décidé à l'unanimité, sur initiative de la France, d'adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL.

Cette adaptation vise à tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution. Ce réexamen a pris notamment en considération les modifications du coût de la vie intervenues aux Pays-Bas ainsi que de l'évolution des traitements dans la fonction publique des États membres. Ce réexamen portant sur la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 justifie une augmentation de 1,7% des rémunérations des agents pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2008.

Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 07.04.2009.

Personnel d'Europol: adaptation des traitements de base, des allocations et indemnités

2009/0804(CNS) - 04/11/2008 - Document de base législatif

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : le projet de décision, envisagé à l'initiative de la France, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution.

Lors dudit examen, le Conseil d'administration a pris en considération les modifications du coût de la vie intervenues aux Pays-Bas ainsi que de l'évolution des traitements dans la fonction publique des États membres. Au vu de ce réexamen, il est donc proposé d'augmenter de 1,7% le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2008.

Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne.

La décision sera adoptée par le Conseil statuant à l'unanimité.